



RÈGLEMENT INTÉRIEUR TOURNOI INTERNE -1800 elo BEAUNE ECHECS 2025

Article 1 : Généralités

Le club de Beaune Echecs organise son tournoi interne du 3 au 6 juillet 2025. Le tournoi a lieu dans les locaux du club, 1A rue des Vignes 21200 Beaune, sauf dérogations éventuelles pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas se déplacer aux dates du tournoi.

Les joueurs doivent être licenciés A à la F.F.E. pour la saison en cours. Le tournoi est réservé aux membres de Beaune Echecs à jour de cotisation, sauf dérogation éventuelle à la discrétion du président du club de Beaune Echecs et de l'organisateur. Seuls les joueuses et joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à 1800 Elo durant le mois d'inscription au tournoi sont autorisés à participer. Le tournoi est homologué FIDE.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront automatiquement un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies Congrès de Chennai (Inde) en octobre 2022 et entrées en application au 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système toute ronde Berger à l'aide du logiciel Papi (Programme d'appariement par internet) mis à disposition par la Fédération Française des Echecs dans sa dernière version.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence (pointage).

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné de la perte de la partie pour les 2 joueurs.

Article 3 : Frais d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 0 € pour tous les joueurs.

Article 4 : Cadence de jeu

La cadence est 50 minutes pour toute la partie avec 10 secondes d'incrément par coup.

Article 5 : Horaires des rondes

Les horaires définitifs seront communiqués au début du tournoi à tous les participants en fonction des réserves éventuelles d'accès à la salle émises par la Mairie de Beaune.

Article 6 : Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex æquo seront départagés en utilisant le Sonneborn-Berger et Cumulatif, dans cet ordre.

Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2.

Article 7 : Liste des prix

Le tournoi interne ne donne droit à aucun prix en argent

Article 8 : Byes

Les byes ne sont pas autorisés

Article 9 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est déclaré forfait.

Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E.

En cas de forfait, vous pouvez contacter l'arbitre principal par SMS/ Whatsapp au 06 48183697 en précisant le nom / prénom / n° de licence.

Article 10 : Annonce des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent indiquer le résultat sur leur feuille de partie, signer leur feuille de partie et celle de leur adversaire, ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle) doit apporter les originaux des deux feuilles de partie à l'arbitre.

Article 11 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique (montres connectées, téléphones) sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et complètement éteints. Ils ne pourront en aucun cas être dans une poche et/ou être accessibles du joueur sauf autorisation expresse de l'arbitre principal.

Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie. S'il est manifeste qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 12 : Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par Mickaël BOILEAU (Arbitre Fédéral Elite 1), arbitre principal.

Article 13 : Commission d'appel

Dans le cas où un joueur est en désaccord avec une décision de l'arbitre, il peut faire appel de la décision. Il devra respecter les directives de l'arbitre pendant la partie. A l'issue de la partie, il pourra rédiger sa plainte qui sera transmise à la Commission d'appel sportif.

Article 14 : Contrôle anti-dopage /

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur (RI).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement, qui a été validé par l'arbitre principal.

L'organisateur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Fara', written over a horizontal line.

Emmanuel Fara